

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 4 mai 2022

IMPLANTATION DES RADARS

Destinés à modifier les comportements routiers dangereux sur les secteurs les plus accidentogènes, les radars et leur implantation font systématiquement l'objet d'une étude approfondie par les services de l'État, en lien avec les collectivités.

Aussi, sauf caractère accidentogène avéré, les radars n'ont pas vocation à être implantés sur des axes à 30km/h, s'agissant déjà d'une mesure destinée à renforcer la sécurité routière.

En 2021, la délégation interministérielle à la sécurité routière a lancé une expérimentation dans plusieurs agglomérations de France pour tester de nouveaux équipements de terrain urbain (ETU) aussi appelés « radars urbains ». Cette démarche initiée par l'État en concertation avec les élus locaux afin de lutter contre l'insécurité routière est encore en phase expérimentale dans les territoires Métropolitains de Belfort, Montpellier et Toulouse.

Selon les conclusions de l'expérimentation, des « radars urbains » pourraient être déployés dans la Métropole de Lyon sur les secteurs les plus accidentogènes identifiés par les services de l'État en lien avec la collectivité.

À ce jour, 37 radars fixes vitesse et 14 radars franchissement sont installés dans le Rhône. La sécurité de nos concitoyens sur les routes constitue une des politiques publiques prioritaires de l'État. En 2021, dans le Rhône, 59 personnes ont été tuées et plus de 3 000 ont été blessées sur les routes selon le bilan encore provisoire.

**Cabinet du préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>